



Part variable du salaire et objectifs

Par **Faller**, le **12/03/2010** à **18:22**

Bonjour,

mon employeur impose à son équipe commerciale dont je fais partie une remuneration variable annuelle avec des objectifs qualitatifs semestriels non définis au départ de l'année.

Je m'explique : depuis janvier, nous avons des objectifs qualitatifs définis à remplir jusqu'en juin 2010. Sauf qu'à partir de juillet 2010, notre employeur ne nous a pas précisé quels seront les objectifs qualitatifs...

du coup, on se retrouve dans la situation suivante :

1er semestre : vous touchez votre variable à la fin de l'année si vous vendez 100 produits bleus.

2eme semestre : en fait non. vous touchez votre variable si vous vendez 100 produits rouges.

Est ce légal ? si non, y a t il un texte de loi précisant l'encadrement des parts variables en lien avec les objectifs ?

Merci de votre aide d'avance